



Code civil

Projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national
du 2 février 2017¹,
vu l'avis du Conseil fédéral du ...²,

arrête:

I

Le code civil³ est modifié comme suit:

Art. 400, al. 2

² La personne nommée ne peut l'être qu'avec son accord.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2017 1661

² FF 2017 ...: Sera publié ultérieurement dans la FF.

³ RS 210

